



DÉCISION n°2024/210453



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
**Direction de la culture et de
l'Évènementiel**
D-2411-006393

Objet :

**Asinerie Cap Ane, Avenue Camargue Lieu-dit
Moulin à vent 38 Grand Rue 30510 Générac
Madame Valérie LAPENDRIE**

Contrat de prestation de service pour le dimanche 15
décembre 2024

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU l'arrêté n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de prestations de services avec Madame Valérie LAPENDRIE, chef d'entreprise de la société « Asinerie Cap Ane » dans la cadre des animations des marchés de Noël le dimanche 15 décembre 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est conclu entre Madame Valérie LAPENDRIE, chef d'entreprise de la société « Asinerie Cap Ane », n° SIRET 5177072380039, et la commune de Vauvert pour des promenades à dos-d'âne le dimanche 15 décembre 2024, à Vauvert, de 10h à 12h et de 14h à 17h,

Article 2 : Ce contrat est conclu pour la somme de quatre cent quarante-quatre euros soixante centimes TTC (444,60€ TTC). Les frais de restauration à hauteur d'un repas seront à la charge de l'organisateur.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année en cours au chapitre 011, compte 6232, fonction 910, service 910, code 15.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le - 9 DEC. 2024

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités, aux commerces de
proximité, halles et marchés,

Bruno Pascal

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le... 9 DEC. 2024 ...
- sa notification le.....

• sa publication le... 9 DEC 2021.....
et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier